



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

En raison de la covid-19, le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 3 mai 2021 à 20 h qui se tiendra à huis clos, sur les dérogations mineures suivantes:

Requérant:	Guy Moreau 3, chemin de l'Île-des-Saules Saint-Prime (Québec) G8J 1W2
Immeuble visé:	3, chemin de l'Île-des-Saules Saint-Prime (Québec)
Nature de la demande:	Rendre conforme un garage situé à une distance de 0,77 mètre de la limite arrière de propriété et à 2,63 mètres de l'emprise de rue.
Effets de la demande:	Réduire de 0,23 mètre la marge arrière du garage en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre. Réduire de 18,37 mètres la marge avant du garage en deçà du minimum exigé qui est de 21,0 mètres.

Ladite séance sera tenue à huis clos, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec, tel que prévu par le décret n° 555-2021 et ses modifications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-Prime met en place les mesures temporaires suivantes : toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique fdelaboissiere@saint-prime.ca et ce, au plus tard le 3 mai 2021 à 16h00. La secrétaire-trésorière et directrice générale fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Saint-Prime, ce 16^e jour du mois d'avril deux mille vingt et un.


Secrétaire-trésorière et directrice générale